

BUREAU

REUNION DE BUREAU DU 10 JUILLET 2018

Présents : Muffat Joly, Mallet, Montmayeur, Raymond, Louis, Bouat (n'a pas participé à la délibération et aux votes), Giroud-Garampon

Après vérification des règlements du District, le Bureau impose à la commission sportive d'appliquer strictement l'article 24-5 concernant les critères de départage en cas de vacance.

Rappel définition de la vacance :

« une vacance, dans une division, est une place devenue libre pour quelque motif que ce soit ».